



" BULLETIN "

NUMÉRO : 2015-02

DATE : 2015-04-09

AU DOSSIER : 2015-05-31

La présente est pour vous informer que, tout de suite à la fin de notre 47^e Congrès annuel des délégués, qui aura lieu les 28, 29 et 30 mai 2015, nous tiendrons la Première Assemblée générale régulière. Celle-ci se tiendra donc **le samedi 30 mai 2015** sur les lieux du Congrès, soit à **l'Hôtel Plaza Québec** (3031, boulevard Laurier, à Québec - arrondissement Sainte-Foy), **dès 16 h**, à la salle Chopin/Mozart.

Nous comptons sur votre présence lors de cette assemblée pour ratifier, modifier ou révoquer les décisions qui auront été prises lors du 47^e Congrès annuel des délégués. Soyez également informés qu'une entente sera prise avec les autorités de la Sûreté du Québec, à l'effet que les membres de la région immédiate où se tiendra l'assemblée, qui seront en devoir, puissent assister à cette assemblée en autant que ceci ne perturbe pas les opérations régulières.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE 2015

Voici, dans les lignes qui suivent, l'ordre du jour de cette Première Assemblée générale régulière.

- 1- Ouverture de l'assemblée à 16 h, le samedi 30 mai 2015.
- 2- Appel des membres du Conseil de direction.
- 3- Avis de motion pour les amendements aux règlements d'assurance-maladie.
- 4- Avis de motion pour les amendements aux règlements de la Caisse de sécurité et de bien-être.
- 5- Avis de motion requis par l'article 13.04 A) ii) des Statuts et Règlements de l'APPQ.
- 6- Clôture ou ajournement.

Nous vous demandons d'aviser tous vos membres de la teneur de cette Assemblée générale régulière, car nous comptons sur leur présence lors de cette assemblée.

Le vice-président aux Ressources humaines,

Jocelyn Boucher

JB/sl